

# SITUATION DES ENFANTS AU MAROC

Module 6

# GENRE ET DROITS DES ENFANTS AU MAROC



**SITUATION DES ENFANTS  
AU MAROC**

Module 6

**GENRE  
ET DROITS  
DES ENFANTS  
AU MAROC**

2019





## ACRONYMES

<b>CESE</b>	Conseil Économique, Social et Environnemental
<b>CSEFRS</b>	Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique
<b>ENPSF</b>	Enquête Nationale sur la Population et la Santé Familiale
<b>HCP</b>	Haut-Commissariat au Plan
<b>IDH</b>	Indice de Développement Humain
<b>MENFPESRS</b>	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
<b>MSFEDS</b>	Ministère de la Solidarité, de la Famille, de l'Égalité et du Développement Social
<b>MST</b>	Maladies sexuellement transmissibles
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail

## ABRÉVIATIONS UTILISÉES POUR LES DONNÉES QUALITATIVES ISSUES DES ENQUÊTES DE TERRAIN

<b>ASC</b>	Atelier
<b>BF</b>	Bailleurs de fonds
<b>ENF</b>	Enfant
<b>FGC</b>	Groupe de discussion avec des enfants en situation de vulnérabilité
<b>FGCC</b>	Groupe de discussion relatif au changement climatique
<b>FGD</b>	Groupe de discussion
<b>FGDPE</b>	Groupe de discussion relatif au développement de la petite enfance
<b>FGS</b>	Groupe de discussion sur la santé
<b>MC</b>	Membre de la communauté
<b>RI</b>	Responsable Institution Publique
<b>PE</b>	Parent
<b>SC</b>	Société civile
<b>UN</b>	Agence des Nations Unies

**NB** : Il est important de préciser que les avis et opinions des enfants, des parents et des personnes ressources rapportés ici reflètent seulement leurs points de vue individuels. Ces données qualitatives visent à accompagner les constats issus des analyses quantitatives et des rapports institutionnels.

## SOMMAIRE

<b>A. Introduction : genre et droits des enfants</b>	<b>9</b>
<b>B. L'égalité de genre dans la législation au Maroc</b>	<b>11</b>
<b>C. Le contexte du genre au Maroc</b>	<b>13</b>
I. La répartition des rôles sociaux au sein de l'unité familiale et son influence sur l'enfance	15
II. La signification d'être fille ou garçon au Maroc	18
<b>D. Les inégalités de genre au cours de la petite enfance et de l'enfance</b>	<b>20</b>
<b>E. Les inégalités de genre au cours de l'adolescence</b>	<b>24</b>
I. Les problématiques relevées par les adolescents	24
II. Les inégalités dans les principaux groupes de droits	26
<b>F. Conclusions</b>	<b>46</b>
<b>G. Recommandations</b>	<b>47</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>48</b>





## A. INTRODUCTION : GENRE ET DROITS DES ENFANTS

Le genre est une construction sociale qui assigne des conditions différentes aux femmes et aux hommes, déterminant leurs rôles dans la société, mais aussi leurs comportements, leurs attitudes et leurs sentiments. Cette construction sociale crée des relations inégales de pouvoir entre les femmes et les hommes : les femmes et les filles doivent affronter des nombreux obstacles pour participer pleinement à la vie sociale, politique et économique du pays. Outre la menace que cela suppose pour l'exercice des droits des femmes et des filles en tant que citoyennes de plein droit, ces inégalités ont des effets sur les conditions de développement des familles, sur le développement économique et humain du pays et sur le contexte dans lequel se déroule la vie des enfants<sup>1</sup>.

Conscient de cette situation, le Maroc a mis en place des mesures de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes, visant l'application des principes d'égalité de genre consacrés dans la Constitution de 2011. Ainsi, au cours des dix dernières années, des progrès ont été constaté en termes législatifs et politiques. Parmi les principales mesures engagées, il existe la loi sur la lutte contre les violences à l'égard de femmes approuvée en 2018, et le lancement des programmes gouvernementaux pour l'égalité à partir de 2012. Ces derniers comprennent des mesures en faveur de la lutte contre les violences à l'égard des femmes ou de promotion de leur participation politique, ainsi que la modification de la loi organique relative à la loi des finances qui a permis d'institutionnaliser la budgétisation sensible au genre<sup>2</sup>.

Ce module présente un état des lieux des inégalités entre filles et garçons au Maroc, qui se caractérise par des différences dans les principaux indicateurs liés aux droits des enfants et notamment l'éducation, la santé, la protection et la participation. Les informations présentées ici reposent sur les analyses de genre des données collectées dans le cadre de la SitAn, dans laquelle la question des inégalités de genre est ressortie de manière très marquée, en particulier lors de la collecte de données primaires auprès des enfants et plus particulièrement des filles entre 13 et 17 ans.

<sup>1</sup> MEF, 2018, La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques ; ONDH, 2017 (1), Rapport du développement humain 2017. Inégalités et développement humain : contribution sur le débat sur le modèle de développement au Maroc. Synthèse ; CESE, 2018, Rapport Annuel 2017 ; NACIRI. R., 2015. État de l'égalité et la parité au Maroc, préserver et rendre effectifs les finalités et objectifs constitutionnels. Rapport thématique. CNDH.

<sup>2</sup> Nations Unies au Maroc et Gouvernement du Maroc, 2017, Plan de travail Conjoints 2017/2018 - Plan Cadre des Nations unies d'Aide au Développement 2017-2021, p.6.



Ce module dresse d'abord le contexte du genre au Maroc, en tant que cadre général qui structure le développement des filles et des garçons. Il présente ensuite une analyse des modèles féminins et masculins socialement attendus et qui ont été observés pendant le travail de terrain. En troisième lieu, le module décrit les inégalités de genre au cours du cycle de vie de l'enfant, en reflétant les différences entre les principaux indicateurs dans la petite enfance et l'adolescence, et leurs répercussions sur l'éducation, la santé et la protection des enfants. Enfin, des conclusions et recommandations sont formulées afin d'encourager un traitement transversal de la question du genre, mais aussi sa prise en compte dans les actions engagées par les acteurs concernés dans les différents groupes des droits.



## B. L'ÉGALITÉ DE GENRE DANS LA LÉGISLATION AU MAROC

L'égalité de genre est consacrée par la Constitution de 2011, notamment dans son article 19, qui stipule l'égalité de l'homme et de la femme au niveau des droits et des libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental. Le Maroc a également adhéré à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1993. L'adoption de son Protocole facultatif le 7 juillet 2015 a permis aux femmes victimes de violations de droits de porter plainte devant une instance internationale.

Au cours des dernières années, d'importantes réformes législatives ont contribué à des avancées dans les droits des femmes, tant au niveau institutionnel que dans le domaine des violences faites aux femmes.

Au niveau local, trois lois organiques de la régionalisation avancée accordent une part importante à la lutte contre les formes de discrimination que subissent les femmes, à la promotion de l'équité et de l'égalité des chances et enfin à la prise en compte de l'approche genre dans les programmes de développement.

En ce qui concerne la lutte contre les violences à l'égard des femmes, trois grandes lois ont été approuvées : la loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains (2016) ; la loi 103-13 sur les violences à l'égard des femmes (2018) et la loi relative aux conditions de travail et d'emploi du personnel domestique (2016). La loi contre la traite prévoit des peines supérieures pour les situations dont la victime de traite est un enfant ; et la loi relative au travail domestique affecte de manière directe les filles qui sont exploitées dans ce type de travail. Bien que les filles ne soient pas explicitement mentionnées dans la loi 103-13, celle-ci a permis d'institutionnaliser le rôle des cellules de prise en charge des femmes et des enfants dans les tribunaux.

Ces réformes ont créé un contexte plus favorable à l'égalité de genre, même si des efforts restent à faire pour garantir l'égalité de tous et de toutes devant la loi et pour garantir la conformité de l'arsenal juridique marocain aux engagements du pays à l'échelle internationale.

Un élément clé, directement lié à l'inégalité de genre et sur lequel repose de nombreux cas de non-protection d'enfants au Maroc, est la disposition de l'article 148 de la Moudawana qui énonce que « la filiation illégitime ne produit aucun des effets de la filiation parentale légitime vis-à-vis du père ». Dans un contexte où les relations hors mariage sont interdites, il est difficile que, dans le cas de grossesse hors mariage, le père reconnaisse la filiation avec l'enfant. Cette situation expose la mère et l'enfant à un manque de protection devant la loi et à une stigmatisation sociale.

Dans le domaine du mariage, son âge légal est fixé à 18 ans pour les filles et les garçons. Cependant, les articles 20 et 21 du Code de la famille prévoient que le juge de la famille peut autoriser un mariage avant l'âge de 18 ans dans le cas où cette décision est fondée. Cette clause entraîne chaque année la légalisation d'un grand nombre de mariages d'enfants au Maroc, notamment de filles.

En ce qui concerne le travail domestique, qui concerne surtout les jeunes filles, bien que l'âge légal d'embauche soit fixé à 18 ans, la loi prévoit une période transitoire de cinq ans pendant laquelle l'embauche des personnes de moins de 18 ans est tolérée, mais sous certaines conditions : l'accord du tuteur dans un acte écrit et l'interdiction du travail de nuit. Dans ce cas précis, les employeurs doivent également faire passer une visite médicale à leurs employés tous les six mois et la durée du travail ne peut pas dépasser 40 heures par semaine. Cette période transitoire a aussi été critiquée par les organisations de la société civile, qui considèrent que cela revient à légaliser le travail des enfants. Par ailleurs, la loi ne prévoit pas de mécanisme de signalement : c'est à l'inspection du travail d'enregistrer la plainte, ce qui constitue une barrière au signalement. Cette loi a ainsi fait l'objet de discussion dans le rapport du CESE de 2017, qui a signalé que la loi, et notamment les dispositions relatives au travail chez les jeunes de 16 à 18 ans, sont contraires aux conventions 138 et 182 de l'OIT.

Le Comité des droits de l'enfant a également identifié d'autres dispositions dans l'arsenal juridique marocain qui continuent à perpétuer des discriminations à l'égard des filles, notamment celles relatives à l'héritage et à la polygamie<sup>3</sup>.



<sup>3</sup> Comité de droits de l'enfant, 2014. Observations finales concernant les troisièmes et quatrièmes rapports périodiques du Maroc soumis en un seul document, p. 3.

## C. LE CONTEXTE DU GENRE AU MAROC

Le niveau de développement et d'accès aux droits des femmes et des hommes au Maroc présente des différences importantes. L'indice de développement humain (IDH) est de 0,713 pour les hommes, contre seulement 0,598 pour les femmes. Les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes mais elles sont scolarisées deux ans de moins en moyenne et leur revenu brut annuel représente 27% de celui des hommes (3 197 \$ pour les femmes contre 11 561 \$ pour les hommes)<sup>4</sup>. Ainsi, l'indice de développement de genre, qui mesure les différences en IDH entre hommes et femmes, se situe à 0,838, derrière des pays comme la Tunisie (0,897) ou la Libye (0,929)<sup>5</sup>.

Avec un indice d'inégalité de genre à hauteur de 0,482 en 2017, le Maroc se situe au 119<sup>ème</sup> rang, sur un total de 160 pays, derrière des pays comme l'Algérie (85<sup>ème</sup>), la Tunisie (95<sup>ème</sup>), la Libye (108<sup>ème</sup>) ou l'Égypte (115<sup>ème</sup>). Cet indice présente des écarts importants entre hommes et femmes en termes d'éducation secondaire (28% des femmes adultes ont atteint au moins un niveau d'instruction secondaire, contre 34,8% chez les hommes), de participation politique (seuls 18,4% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes) et économique (la participation des femmes sur le marché du travail est de 25% contre 74,1% pour les hommes)<sup>6</sup>. Il ne faut pas oublier que cette disparité fondée sur le sexe est transversale à d'autres catégories comme le milieu, le groupe socio-économique, la situation de handicap ou l'âge, ce qui entraîne une double, voire une triple discrimination chez certains groupes de femmes, comme les filles non scolarisées et en milieu rural<sup>7</sup>. Même les femmes les mieux placées et participant à la vie active (selon les données du HCP, le taux d'activité des femmes au troisième trimestre 2018 était d'à peine 20,6%, contre 70,2% pour les hommes) sont confrontées à davantage de difficultés que les hommes pour arriver aux postes clés de décision et aux postes les mieux rémunérés. À titre d'exemple, seulement 21,5% des femmes (face au 78,5% des hommes) occupaient des postes de responsabilité au sein de l'administration publique en 2015<sup>8</sup>.

<sup>4</sup> PNUD, 2018, Indices et indicateurs de développement humain 2018, Mise à jour statistique, p. 36.

<sup>5</sup> Ibid., p.6.

<sup>6</sup> Ibid.,

<sup>7</sup> NACIRI. R., 2015. Op. cit.

<sup>8</sup> Nations Unies, 2017, Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme. Maroc, 2017. p. 15.





Les barrières à la participation des femmes à la vie sociale sont liées à la reproduction des stéréotypes de genre et des rôles sociaux qui continuent à associer les femmes à des activités reproductives et de soins familiaux. Ainsi, les femmes sont considérées

comme les responsables exclusives du foyer, y compris dans l'assistance au mari et l'éducation des enfants<sup>9</sup>. Par conséquent, elles se marient plus tôt (l'âge moyen du mariage est de 25,5 ans pour les femmes, contre 31,9 ans pour les hommes selon les données de l'Enquête sur la population de la santé familiale – ENPSF - 2018)<sup>10</sup> et elles consacrent le plus clair de leur temps à des activités ménagères (79%, contre 12% chez les hommes)<sup>11</sup>. Leur activité est associée au statut d'aide familiale non rémunérée, y compris le travail agricole en milieu rural. Selon l'ONDH, les femmes ont 1,5 fois moins de chance de trouver un emploi qu'un homme et font face à des discriminations salariales une fois employées<sup>12</sup>. Le manque de services de soutien (garde d'enfants ou transport) augmente les obstacles à la participation des femmes<sup>13</sup>.

La participation des femmes et des filles est également limitée par les violences dont elles sont victimes, qui ne mettent pas seulement en danger leur sécurité et leur liberté de mouvement, mais aussi le libre exercice de leurs droits<sup>14</sup>. Selon l'enquête du MSFEDS de 2019, 54,4% des femmes marocaines ont été victimes de violences au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête (55,8% en milieu urbain et 51,6% en milieu rural). La violence psychologique (insultes et dénigrement, menaces d'agression avec objet contondant ou produit dangereux, contrôle de mouvements et négligence familiale, etc.) est la plus prévalente : presque la moitié des femmes (49,1%) en ont été victimes. Les autres types de violence sont moins répandus, même si leur prévalence reste importante : 16,7% de femmes ont vécu des situations de violence économique, 15,9% de violence physique et 14,3% un type de violence sexuelle. Toutes ces formes de violence sont plus répandues en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, le mariage ou les fiançailles seraient des facteurs de risque en ce qui concerne la violence. En effet, 52,5% des fiancées et des mariées ont été victimes de violence<sup>15</sup>.

Les violences à l'égard des femmes sont fondées sur une série d'attitudes et de valeurs qui les justifient. L'étude « IMAGES » sur les hommes et l'égalité des sexes menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, publiée en 2018, démontre que les violences à l'encontre des femmes font l'objet d'une tolérance élevée. Ainsi, 38,2% des hommes et 20,6% des femmes interrogés étaient d'accord avec la phrase « une femme mérite parfois d'être battue » et 62,2% des hommes et 45,9% des femmes pensent qu'« une femme doit accepter la violence pour maintenir la famille unie »<sup>16</sup>.

Dans le cas des violences sexuelles, 60% des hommes et 48% des femmes sont d'accord ou complètement d'accord avec la phrase « si une femme est violée, elle doit se marier avec son violeur ». De même, 37% des hommes et 24% des femmes pensent qu'un homme qui viole une femme et se marie avec elle ne doit pas être poursuivi en justice<sup>17</sup>.

Ce modèle de structure sociale a des conséquences sur la structure familiale, l'éducation des enfants et la reproduction d'un modèle de fille et de garçon qui déterminera dans une large mesure leurs parcours respectifs.

#### I. LA RÉPARTITION DES RÔLES SOCIAUX AU SEIN DE L'UNITÉ FAMILIALE ET SON INFLUENCE SUR L'ENFANCE

La famille est l'organe principal pour assurer la socialisation de l'enfant et pour promouvoir son développement et la jouissance de ses droits. Ainsi, malgré le rôle évident que jouent l'État, les institutions religieuses ou les médias, c'est la famille, au sens nucléaire ou élargie, qui constitue le cadre primaire du développement de l'enfant.

Le genre est un facteur structurant des relations au sein de la famille. Il détermine le rôle du père et de la mère, ainsi que la vision projetée sur la fille ou le garçon. Cet élément sera à la fois influencé par les conditions socio-économiques de la famille, l'idéologie des parents et l'histoire propre à chaque unité familiale, ainsi que les relations avec la famille élargie<sup>18</sup>.

9 CESE, 2018, Op. cit., p. 80.

10 Ministère de la Santé, 2019, Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF 2018)

11 HCP, Enquête nationale sur l'emploi du temps, 2014, cité dans CESE, 2018, Op. cit., p.80.

12 ONDH, 2017 (1). Op. cit., p. 20.

13 CESE, 2018, Op. cit., p. 80.

14 Ibid, p. 70.

15 MSFEDS, 2019. Deuxième Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc. Note de présentation des résultats préliminaires.

16 HAMDouch B., MGHARI M., NADIFI R, GILLOT G., 2018, Enquête images sur les hommes et l'égalité des sexes menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, p. 24.

17 Ibid., p. 61.

18 SEGALen, M., 2004, Antropología histórica de la familia, Capítulo 7, El Hijo y la familia, Taurus Universitaria.



D'après les informations collectées sur le terrain, le rôle des parents vis-à-vis des enfants s'aligne encore sur la division traditionnelle des rôles de genre, qui assigne aux hommes l'autorité, les tâches productives et de génération de revenus, et aux femmes les tâches reproductives : « la mère est responsable de tout, sauf du financement, qui est la responsabilité du père »<sup>19</sup> ; « si on parle avec un père, il va dire : « je m'occupe d'assurer l'alimentation et les vêtements, c'est mon travail ». Il ne pense qu'à ça, et il oublie la communication et le suivi de l'éducation à la maison »<sup>20</sup>.

Dans la plupart des cas, tout ce qui se passe entre les quatre murs du foyer est de la responsabilité de la femme. « La femme fait tout à la maison »<sup>21</sup>. Le père est d'ailleurs perçu comme une entité extérieure au foyer et loin des enfants : « Le père sort de la maison et ne rentre que tard le soir »<sup>22</sup>. Dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, l'enquête IMAGES mentionnée ci-dessus signale que moins de la moitié des pères font au moins une activité de prise en charge de leurs enfants. Ainsi, seulement 17% des hommes affirment avoir fait la toilette des enfants et 15% avoir changé les couches ou les habits de l'enfant<sup>23</sup>.

Le père incarne la figure de l'autorité au sein de la famille : « le poids de l'éducation repose sur la mère ; le père incarne juste l'autorité »<sup>24</sup>. Cependant, l'autorité directe sur les enfants semble être à la charge de la mère, ce qui fait d'elle la responsable de toutes les actions des enfants, notamment quand leurs comportements sont considérés comme inadéquats : « Ce qui est frappant, c'est quand il y a un problème avec nos enfants, le père rejette la faute sur la mère en disant « c'est ton fils ! », comme s'il n'était pas le père et n'avait pas de responsabilité »<sup>25</sup>.

Le rôle autoritaire du père l'éloigne du foyer et affecte ses relations avec les enfants, décrites comme dépourvues de gestes d'affection, par opposition à l'attitude de la mère : « le père ne communique pas trop de sentiments aux enfants, contrairement à la mère »<sup>26</sup>.



Néanmoins, les informations collectées sur le terrain reflètent aussi la transition opérée par la famille marocaine, qui a été surtout motivée par l'intégration de la femme au marché du travail. Les femmes assument déjà un rôle économique important, qui n'est pourtant pas toujours reconnu : « la plupart des femmes travaillent ici et chez elle »<sup>27</sup>. On constate par ailleurs une reconfiguration des relations père-mère-enfants, qui incluent un changement de la vision de l'enfant (fille et garçon), ainsi que du rôle des parents. Selon l'enquête IMAGES, les parents s'impliquent davantage dans le jeu avec leurs enfants. Ainsi, 59% des pères affirmaient avoir joué avec leur enfant ou avoir différentes activités de loisirs. De même, 49% d'entre eux affirment avoir accompagné ou être allé chercher leur enfant à l'école ou à la crèche<sup>28</sup>. Les données de l'ENPSF démontrent des avancées dans le domaine : selon l'ENPSF 2018, la part des enfants dont les pères ont participé avec eux au moins à une activité favorisant l'apprentissage est de 65,1%, alors que ce pourcentage était de seulement 57,9% selon l'ENPSF 2011<sup>29</sup>.

19 FGD MC n.1 - Sous-Massa

20 FGD MC n.1 - Rabat-Salé-Kénitra

21 FGD MC n.2 - Marrakech-Safi

22 FGD MC n.1 - Fès-Meknès

23 HAMDOUCH B., MGHARI M., NADIFI R., GILLOT G., 2018, Op. cit. p.41.

24 FGD MC n.2 - Drâa-Tafilalet

25 FGD MC n.2 - Drâa-Tafilalet

26 FGD MC n.1 - Oriental

27 FGD MC n.2 - Fès-Meknès.

28 HAMDOUCH B., MGHARI M., NADIFI R., GILLOT G., 2018, Op. cit. p.41.

29 Ministère de la Santé, 2012, Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF-2011), p. 232 ; Ministère de la Santé, 2019, Op. cit., p. 124.

Cette division des rôles du père et de la mère au foyer et dans l'éducation des enfants a des impacts sur les rôles attribués aux enfants en fonction de leur sexe. Les filles s'identifient à leur mère, responsable du foyer et de l'éducation des enfants. De leur côté, les garçons assument plus facilement un rôle similaire à celui du père. En effet, cette division sexuelle du travail au sein et en dehors du foyer sert à configurer les modèles de féminité et de masculinité qui influencent le développement des filles et des garçons.

## II. LA SIGNIFICATION D'ÊTRE FILLE OU GARÇON AU MAROC

Les groupes de discussion réalisés avec les enfants (notamment ceux de plus de 10 ans) et les adultes ont permis d'identifier les attentes sociales qui configurent le modèle social de la « bonne fille » et du « bon garçon ». Ces référents symboliques influencent le parcours des enfants, que ce soit par assimilation ou par rejet. Ces modèles sont beaucoup plus présents dans le milieu rural et reposent sur une dichotomie, le masculin s'opposant au féminin. D'après les observations sur le terrain dans le cadre de cette SitAn, bien qu'une série de « qualités » soient attribuées aussi bien aux filles qu'aux garçons (être sage, respecter les coutumes et la religion, bien travailler à l'école, être poli avec les personnes plus âgées et, maintes fois cité, se taire), le non-respect de ces règles comporte des conséquences différentes en fonction du sexe.

Le modèle de la « fille idéale » est fondé sur trois piliers : l'obéissance, la virginité et l'aide à la gestion du foyer. Si le respect des aînés est une règle commune aux filles et aux garçons, la pénalisation sociale est plus marquée si c'est une fille qui désobéit. La valeur donnée à l'obéissance de la fille affecte sa capacité d'assertivité et de prise de décision. Elles en sont conscientes et au cours des groupes de discussion, elles ont exprimé leur envie d'avoir plus d'influence et de capacité de décision au sein de la famille et à l'école : « Il faut que les filles puissent être aussi affirmées et confiantes que les garçons, qu'on ne leur dise pas qu'il faut être timide pour paraître une gentille fille »<sup>30</sup>.

Depuis leur plus jeune âge, les filles sont préparées pour bien accomplir leur tâche d'épouse-gardienne du foyer, ce qui inclut d'être responsable des parents et de les prendre en charge dans leur vieillesse : « Celui qui n'a pas de fille (...), c'est une personne qui n'a pas d'importance ; c'est la fille qui reste toujours attachée à ses parents, pas le garçon ! »<sup>31</sup>.

La fille doit veiller coûte que coûte à préserver sa virginité, perçue comme le garant de son honneur et de celui de sa famille, selon les valeurs féminines : « la société n'offre pas de place pour une fille qui a perdu sa virginité »<sup>32</sup>. Elle doit également contrôler sa présence dans l'espace public et la vie sociale, se rendre de l'école à la maison « sans passer par les cafés » et surtout, « sans fumer »<sup>33</sup>.

Quant au « garçon idéal », c'est celui qui travaille et rapporte de l'argent au foyer. « Un garçon chômeur, la famille ne s'en occupe pas, mais s'il travaille, il est la fierté du foyer... »<sup>34</sup>. Il est aussi chargé de protéger ses sœurs, voire de les contrôler. C'est à travers cette responsabilité qui pèse sur lui que certains risques se concrétisent, notamment en raison de l'exposition à certaines situations dangereuses, comme nous le verrons plus loin. Mais c'est aussi l'assignation de ces rôles qui donnent au garçon, dès l'adolescence, sa capacité de contrôle sur le sexe opposé.



32 Homme, Entretien n.2 SC - Fès-Meknès.

33 Entretien n.3 RI - Drâa-Tafilalet.

34 FGD MC n.2 - Marrakech - Safi

30 Fille, FGD ENF n.2 - Marrakech-Safi.

31 Entretien n.3 RI - Régions du Sud.



## D. LES INÉGALITÉS DE GENRE AU COURS DE LA PETITE ENFANCE ET DE L'ENFANCE

Les inégalités de genre au sein de la famille ne sont pas sans conséquence pour les enfants et plus particulièrement ceux en bas âge. C'est au cours de ces premières années que commencent à se construire les schémas de vie et les figures d'identification de l'enfant : s'identifier à une figure paternelle autoritaire, distante et sans marque d'affection pour les garçons ; ou introjecter le rôle de la femme en tant que responsable de l'éducation et soumise à l'autorité de l'homme, pour la petite fille.

Dans cette perspective de répétition transgénérationnelle<sup>35</sup>, il ne faut pas négliger l'impact du genre, qui est sous-jacent et devient plus prégnant dans les situations de violence basée sur le genre. Les enfants qui, même très jeunes, subissent des situations de violences conjugales et évoluent au sein de rapports inégalitaires où les femmes sont discriminées, absorbent comme des éponges les émotions et les comportements. Ils seront plus tard plus enclins à reproduire ces schémas inégaux dans leurs relations avec leurs pairs, notamment du sexe opposé<sup>36</sup>.

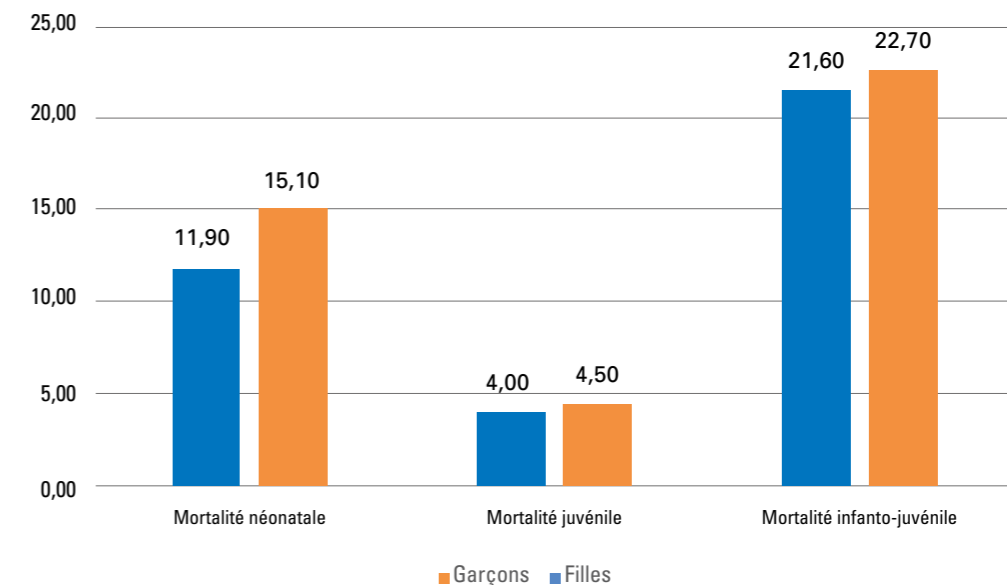
Ainsi, l'idée selon laquelle un enfant en bas âge ne peut pas comprendre les conflits d'adultes et les injustices qui ont lieu au sein de la famille est erronée. En effet, la petite enfance est une période cruciale dans le développement et l'acquisition d'une batterie d'aptitudes sur laquelle s'appuieront les différentes constructions physiques, neurologiques et psychiques à venir<sup>37</sup>.

Par conséquent, la période de la petite enfance se trouve à la base de la formation des inégalités de genre contre lesquelles les filles devraient sans cesse se battre pour parvenir à un épanouissement en tant qu'enfant, adolescente et femme.

D'après l'analyse des principaux indicateurs liés à la santé au cours de la petite enfance, la dimension genre est plutôt latente et ne constitue pas encore un facteur déterminant dans la production d'inégalités de genre entre garçons et filles. Néanmoins, au regard des indicateurs disponibles, il est important de relativiser cette latence étant donné que peu d'indicateurs sont désagrégés par sexe et par milieu.

L'analyse des taux de mortalité par sexe de l'ENPFS 2018 montre une légère surmortalité masculine au cours de la période néonatale (15,1‰ chez les garçons contre 11,9‰ chez les filles), en période juvénile (4,5‰ chez les garçons contre 4,0‰ chez les filles) et infanto-juvénile (22,7‰ chez les garçons contre 21,6‰ chez les filles).

Graphique 1. Quotients de mortalité des enfants de moins de 5 ans et ses composantes par sexe (‰)



Source : ENPSF 2018

Les garçons sont aussi plus sensiblement touchés que les filles au niveau du retard de croissance (17,3% de garçons contre 12,7% de filles), de l'insuffisance pondérale (3,1% de garçons et 2,7% de filles), ainsi que du surpoids (12,3% des garçons et 9,2% des filles). Concernant l'insuffisance pondérale, la différence entre filles et garçons est plus infime<sup>38</sup>.

35 GARNEAU, C., 2003, « Une famille carencée Répétition et parentalité », Dialogue, 2003/1 (no 159), p. 53-66. DOI : 10.3917/dia.159.0053.

URL : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2003-1-page-53.htm>

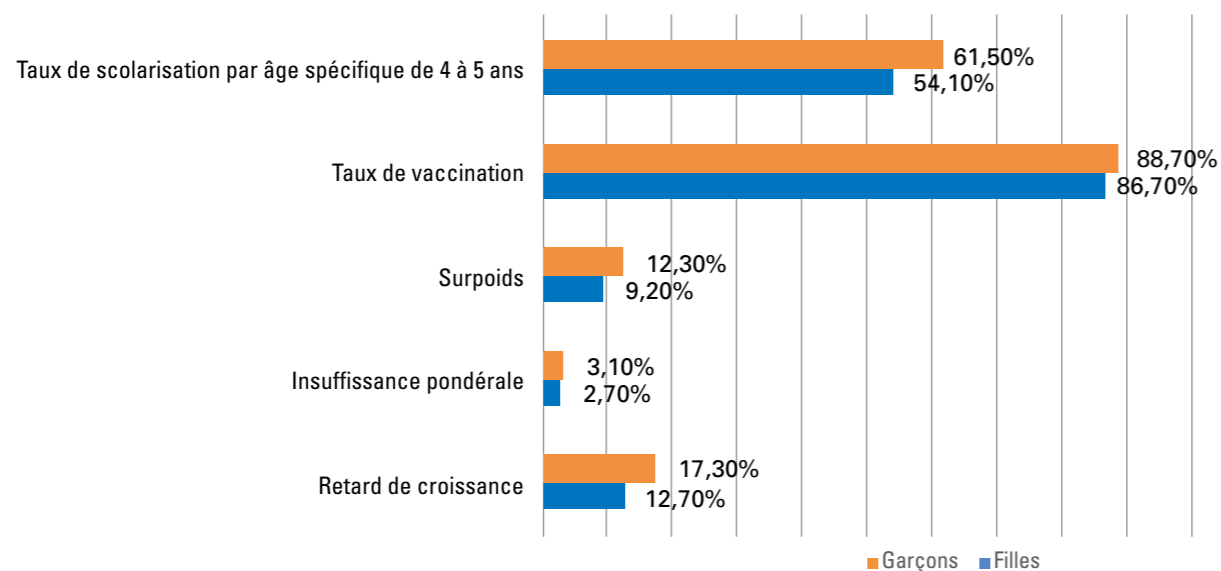
36 OMS Europe, 2004, The cycles of violence: the relationship between childhood maltreatment and the risk of later becoming a victim or perpetrator of violence Key facts.

37 ONDH, Banque Mondiale, 2017, Le développement de la petite enfance et l'inégalité au cours du temps.

38 Ministère de la Santé, 2019, Op. cit.

L'ENPSF 2011 indiquait par ailleurs un taux plus faible de vaccination chez les filles, selon la carte de vaccination ou la déclaration de la mère. L'écart avec les garçons reste néanmoins faible (88,7% des garçons contre 86,7% des filles)<sup>39</sup>. En revanche, l'analyse des indicateurs liés à la scolarisation et la protection montre des différences très claires entre filles et garçons. En 2018-2019, le taux de scolarisation par âge spécifique des enfants âgés de 4 à 5 ans est beaucoup plus bas chez les filles (54,10%) que chez les garçons (61,50%), selon les statistiques du MENFPESRS<sup>40</sup>. Concernant les 6-11 ans, la différence est négligeable et témoigne de la scolarisation globale atteinte par le Maroc pour les enfants de la tranche d'âge du cycle primaire : pour les filles, le taux de scolarisation par âge spécifique est de 99,7%, contre 100% chez les garçons.

Graphique 2. Indicateurs du développement de la petite enfance par sexe



Sources : ENSPF 2018, statistiques MENFPESRS 2016-2017 et statistiques du Ministère de la Santé 2017 pour la protection.

Au niveau de la protection, les garçons de moins de six ans en besoin de remplacement familial et hébergé dans les services d'accueil d'enfants abandonnés en annexe aux hôpitaux sont beaucoup plus nombreux que les filles (1 027 garçons contre 332 filles en 2017)<sup>41</sup>.

Cette situation est liée à deux facteurs. D'une part, les stéréotypes considérant que filles sont plus obéissantes et donc faciles à éduquer augmenteraient l'intérêt des familles à réaliser la kafala pour les filles. D'un autre côté, la kafala peut aussi être utilisée pour exploiter des filles dans des tâches domestiques, comme l'a dénoncé le Comité des droits de l'enfant<sup>42</sup>. À ce titre, les filles adoptées par la kafala et exploitées dans les tâches domestiques subissent doublement les inégalités de genre. Elles n'ont pas été adoptées pour être une nouvelle fille ou une nouvelle sœur au sein du foyer, mais plutôt pour s'occuper des tâches domestiques.

Faute d'indicateurs en matière de participation, il n'est pas possible de réaliser une analyse fondée sur le genre de cette participation. Cependant, une évidence ressort de la collecte de données sur le terrain : dès le plus jeune âge, les jeux pratiqués par les filles et les garçons sont différents. Les familles contribuent à cette différenciation, avec l'achat de jouets différenciés en fonction du sexe de l'enfant.



41 Données du Ministère de la Santé communiquées pendant la réalisation du travail de terrain.

42 Comité de droits de l'enfant, 2014, Op. cit, p. 13.

39 Ministère de la Santé, 2012, Op. cit.

40 Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, L'éducation nationale en chiffres 2018-2019, p.5-6.



## E. LES INÉGALITÉS DE GENRE AU COURS DE L'ADOLESCENCE

### I. LES PROBLÉMATIQUES RELEVÉES PAR LES ADOLESCENTS

Les dessins réalisés par les enfants dans le cadre de la SitAn, ainsi que les échanges et les propos tenus par les adolescents et des adolescentes de 10 à 17 ans lors des différents groupes de discussion, dégagent un sentiment d'impuissance, de manque de pouvoir de décision et une perception plutôt morose de la réalité, beaucoup plus fortement marquée chez les filles.

Si les problématiques liées à l'éducation ont été rapportées comme la première source de préoccupations des filles et des garçons, celles-ci ont fortement dénoncé les barrières qui leurs sont imposées de façon spécifique et qui limitent leur accès à l'école.

« Il y a une fille à la maison. Les parents ne la laissent pas aller à l'école. Il y a aussi un garçon dans le dessin, mais lui, il peut aller à l'école. Pour le garçon, il n'y a pas de barrière pour continuer les études, tandis que la fille restera à la maison ». Fille 13 ans, FGD ENF n.2 -Tanger-Tétouan-Al Hoceima.



L'éloignement des établissements scolaires est souvent cité comme une préoccupation par les filles. Cette préoccupation, particulièrement liée à l'insécurité et à la violence opérée à leur encontre, n'existe pas chez les garçons : « C'est très dangereux pour les filles qui habitent loin. Le matin quand il n'y a personne, il fait noir, il n'y a pas d'électricité dans le quartier, dans le milieu rural, le douar, il y a un danger et des risques d'agression, surtout pour les filles ».<sup>43</sup>

Dans le même registre, la question du harcèlement sexuel est prégnante et ne permet pas aux filles de circuler sereinement. Les filles affirment subir ce type de violence au quotidien : « Il y a le problème du harcèlement de rue »<sup>44</sup>. Les garçons le confirment : « on le fait, on les siffle (rires) » ; « dans la rue et partout. C'est un phénomène très répandu »<sup>45</sup>.

Par ailleurs, tandis que filles et garçons déplorent le manque de disponibilités de structures et d'activités culturelles et de loisirs, les filles voient leurs possibilités de participer à ce type d'activités encore plus limitée, en raison des stéréotypes de genre : « les filles ne jouent pas au foot. La plupart n'y jouent pas parce que les garçons leur disent : vous allez perdre en dignité si vous jouez »<sup>46</sup> ; « on voudrait plus d'activités pour pouvoir nous épanouir, comme le théâtre, la musique et d'autres arts pour développer nos talents »<sup>47</sup>.

Le manque de liberté de mouvement et le contrôle exercé par les figures d'autorité, jamais mentionné par les garçons, ont également été fortement dénoncés par les filles, quel que soit le milieu.

« Il y a des cas de suicides ici dans la région (...). Une fille a amené des boîtes de maquillage à l'école, la professeure lui a demandé de sortir de la classe et de revenir avec son père. Sinon elle allait être renvoyée. Or, chez elle, dans leur culture, les pères sont très durs. La société est très dure envers les femmes et les filles. Cette fille a eu peur de parler à son père, elle a fini par se jeter dans un puits. »<sup>48</sup>.

« C'était une fille qui voulait sortir mais son père l'en empêchait et l'enfermait. Dans le dessin, même la petite sœur supplie son père de laisser sortir sa grande sœur, mais il l'enferme, même le jour de son anniversaire. Comme il ne la laissait pas sortir, elle s'est enfuie par la fenêtre de la chambre. Quand elle est revenue, son père est entré dans sa chambre et l'a surprise maquillée : «alors comme ça, tu es sortie» et il l'a frappé. Ce n'était pas la première fois qu'elle était frappée. Le père disait qu'il le faisait pour son bien, pour la protéger. Mais à la fin elle n'en pouvait plus et elle s'est suicidé » Fille, 15 ans, FGP ENF n.1-National.



43 FGD ENF n. 3 Casablanca-Settat.

44 FGD ENF n.2 -Tanger - Tétouan - Al Hoceima.

45 FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

46 FGD ENF n. 2 Casablanca- Settat.

47 FGD ENF n. 2 Casablanca- Settat.

48 Fille, 15 ans, FGD ENF n.2 - Marrakech-Safi.

Les filles sont donc bien conscientes des inégalités de genre et des limitations que celles-ci imposent. Elles expriment une envie de changement. Les garçons, pour le moment, ne semblent pas conscients des difficultés de leurs pairs filles, voire des souffrances qu'elles vivent. Par conséquent, ils ne les expriment pas en tant que problème.

Pour eux, les problèmes qui les préoccupent sont liés aux inégalités qui ont lieu au sein du système éducatif ou encore à celles fondées sur la classe sociale. Par ailleurs, ils ont montré une préoccupation plus vive que les filles quant à la consommation de drogues et aux addictions, ainsi qu'au manque de perspectives. Ainsi, seuls les garçons ont évoqué la migration comme moyen d'améliorer leurs conditions de vie. Cela est aussi lié à la responsabilité qui leur incombe en tant que futur chef de famille.

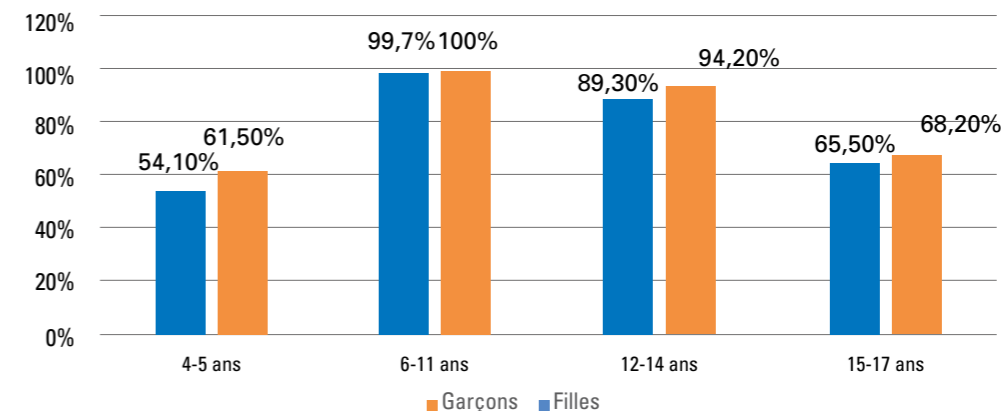
## II. LES INÉGALITÉS DANS LES PRINCIPAUX GROUPES DE DROITS

### a. Genre et éducation

Le taux de scolarisation est, pour toutes les tranches d'âge, plus élevé pour les garçons, l'écart étant plus élevé chez les 12-14 ans. Alors que chez les 6-11 ans, la différence entre le taux de scolarisation des filles et des garçons est de seulement 0,3 points, elle augmente jusqu'à 4,9 points chez les 12-14 ans et est de 2,7 points chez les 15-17 ans.

Concernant l'indice de parité entre sexes, en 2018-2019, au primaire, il se rapproche très fortement de la parité avec un score de 0,95 (0,96 au milieu urbain, 0,94 au milieu rural). On constate une nette amélioration de cet indice en milieu rural, qui était de 0,85 en 2008-2009. Cependant, au fil du cycle éducatif, cet indice tend à la baisse, et ce malgré les améliorations enregistrées dans la dernière décennie, ce qui démontre la persistance de l'inégalité entre les sexes. Ainsi au secondaire collégial, l'indice est de 0,91 avec un taux de 0,80 en milieu rural (il était 0,74 en 2016-2017, contre 0,57 en 2008-2009). Au secondaire qualifiant, on atteint une parité (indice de 1,08), avec 0,98 en milieu rural ; soit une amélioration notable par rapport à 2016-2017 (où il était de 0,83), impossible à expliquer sans d'autres données<sup>49</sup>.

Graphique 3. Taux global de scolarisation par âge spécifique. 2018-2019



Source : MENFPRS



<sup>49</sup> Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, Indicateurs de l'éducation 2009-2017, p. 30-46-65. et Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, L'éducation nationale en chiffres 2018-2019.



Outre les filles en milieu rural, les filles en situation de handicap sont les plus affectées par la non-scolarisation. Bien que l'accès à la scolarité constitue un vrai défi pour tous les enfants en situation de handicap, les taux de scolarisation varient de façon significative : « la fille en situation de handicap souffre d'une exclusion plus grande en matière de scolarité (29,1%) par rapport aux garçons en situation de handicap (49,2%) »<sup>50</sup>.

La non-scolarisation des filles répond principalement à des stéréotypes de genre qui sont beaucoup plus ancrés en milieu rural. La fille, considérée comme « *la main droite de la mère au foyer* »<sup>51</sup>, a pour priorité l'accomplissement des tâches domestiques. Lorsque les structures éducatives ne sont pas à proximité de la maison, la préoccupation des parents pour la réputation de leur fille ou les dangers, réels et perçus, auxquels la fille peut être confrontée sur le chemin de l'école, associés au refus des parents de la laisser séjourner loin de chez elle, sont autant de facteurs limitants. En effet, d'après l'étude sur la scolarisation des filles en zones rurales (conduite dans la région de Marrakech) comparant les filles de première année du collège et celles qui n'avaient pas été inscrites, pour 87,5% de ce deuxième groupe, la distance entre la maison et l'école était importante, tandis que 75% du premier groupe avait à disposition un moyen de transport scolaire<sup>52</sup>. Il ne faut pas non plus négliger le travail comme facteur affectant la scolarisation des filles, surtout pour celles qui travaillent comme aide domestique.

Dans le cas des garçons, le travail précoce peut également être un facteur de déscolarisation. Mais l'analyse des données qualitatives permet d'identifier d'autres causes, bien différentes de celles de la déscolarisation des filles : responsabilité familiale, désir de migrer ou problèmes liés aux mauvaises fréquentations (drogues et addictions).

Les difficultés auxquelles sont confrontées les filles pour accéder à l'école semblent les pousser à être plus performantes que leurs pairs masculins, une fois scolarisées. En effet, alors que le taux d'abandon pour l'année 2016-2017 au primaire est supérieur chez les filles, une fois qu'elles ont initié le cycle secondaire, leur taux d'abandon est inférieur à celui des garçons dans les deux niveaux<sup>53</sup>.

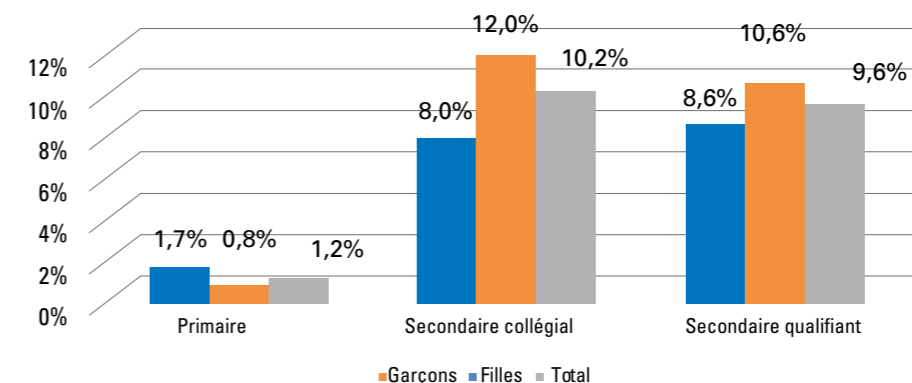
50 Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique, sous la direction de Rahma Bourqia, Evaluation du modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : vers une éducation inclusive, Rkia Chafaqi, Rabat 2019 p. 31.

51 Entretien n. 1 SC - Souss-Massa.

52 EL FILALI M, MAGOURI S., OUTGOURAMTE L., 2018. Rapport d'étude relative à l'accès de la fille rurale au collège - Cas des Directions provinciales Rhamna-Youssoufia-EI Haou. MENFPESRS - AREF de la région Marrakech-Safi, p. 14.

53 Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, Indicateurs de l'éducation 2009-2017, p. 24, 42 et 60.

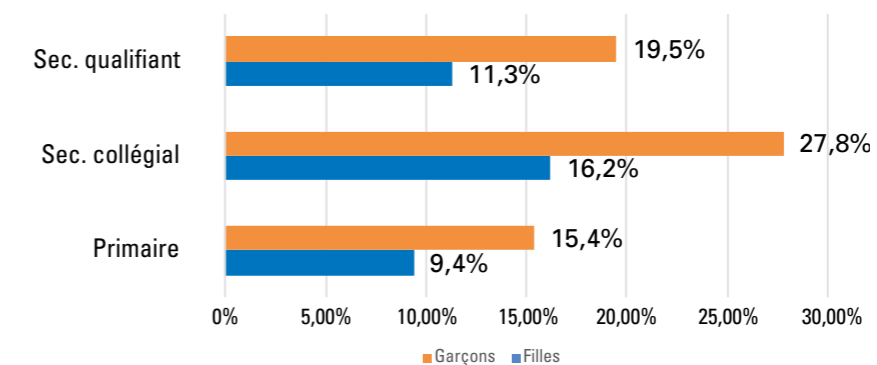
Graphique 4. Taux d'abandon dans les différents cycles. 2016-2017



Source : MENFPESRS

Le taux d'achèvement, avec ou sans redoublement, est toujours supérieur chez les filles, surtout à partir du niveau secondaire collégial. En revanche, dans tous les cycles, le taux de redoublement est supérieur chez les garçons<sup>54</sup>.

Graphique 5. Évolution du taux de redoublement par cycle



Source : MENFPESRS

54 Ibid, p 28, 44 et 63.

C'est la même chose avec le taux de transition entre les deux cycles du secondaire : en milieu urbain, il est de 67,8% pour les filles et 57,9% pour les garçons ; en milieu rural, 38,7% pour les filles et 27,1% pour les garçons<sup>55</sup>. En effet, la scolarisation de la fille traverse une période critique lors du passage du primaire au secondaire, notamment en milieu rural, où le taux de transition est de 57,2% pour les garçons et de 53,2% pour les filles.

### Conditions d'hygiène des structures éducatives

Si les structures scolaires au niveau collégial sont plutôt équipées en termes d'assainissement et d'approvisionnement en eau, il reste que les conditions d'hygiène n'y sont pas adéquates : « Il n'y a pas d'eau dans les toilettes : L'état des installations est déplorable. Pour avoir de l'eau, il y a une citerne mais cela coûte 27 DH par an. Si tu n'as pas cotisé, tu ne peux pas aller aux toilettes, alors moi je continue à aller dans les champs d'oliviers pour faire mes besoins ». Dans le cas des filles et au moment de la menstruation, cette situation peut signifier une forte barrière d'accès à l'école.

### b. Genre et santé

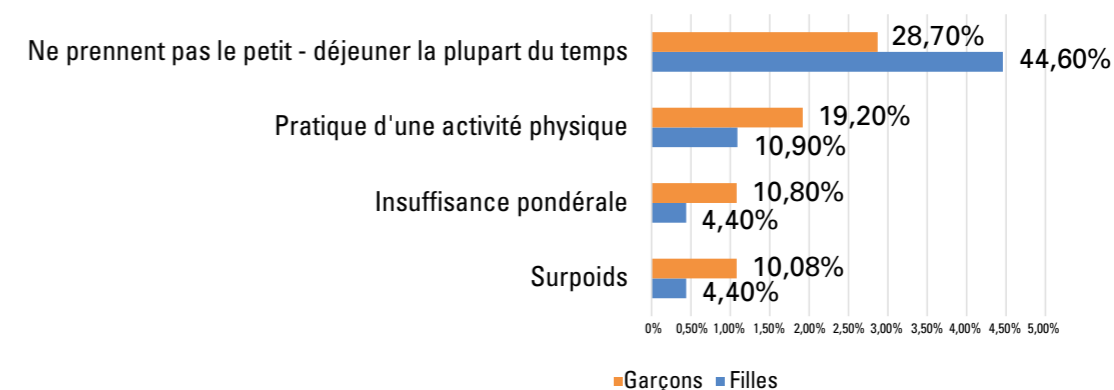
Les adolescents marocains sont en général en bonne santé. Cependant, certaines pathologies et comportements à risque, souvent à l'origine de problèmes de santé à l'âge adulte, se retrouvent au sein de cette population<sup>56</sup>. Ces problèmes affectent de façon très différente les filles et les garçons, et sont dus à des causes variées : comportements alimentaires, réalisation d'une activité physique pouvant affecter la santé nutritionnelle<sup>57</sup>, addiction à des substances nocives<sup>58</sup>, problématiques de santé sexuelle et reproductive (notamment les infections sexuellement transmissibles), violences sexuelles et grossesses non désirées<sup>59</sup>, et pathologies liées à la santé mentale.

L'enquête mondiale sur la santé des élèves menée au Maroc de 2016 analyse les comportements à risque et la santé des élèves âgés de 13 à 17 ans. D'après les données sur l'état pondéral des élèves, l'insuffisance pondérale touche 7,9% des élèves, avec une prédominance chez les garçons (10,8%, contre 4,4% pour les filles). En revanche, le surpoids touche davantage les filles (17,9% contre 10,6% chez les garçons). Au total, 2,9% des élèves sont obèses.

Cette situation est surtout corrélée au manque d'activité physique : seuls 15% des élèves sont physiquement actifs, dont 19,2% des garçons et à peine 10,9% des filles. En termes de comportements alimentaires non adéquats, on observe peu de différences entre filles et garçons : 32,6% des élèves boivent des boissons gazeuses et seuls 27,9% d'entre eux consomment régulièrement des légumes, sans différence notable selon le sexe. Dans le cas de la restauration rapide, 26,9% des élèves mangent dans ce type d'établissements, un pourcentage plus élevé chez les garçons (28,7%) que chez les filles (24,6%). Par ailleurs, 36,2% des élèves ont déclaré ne pas prendre de petit-déjeuner la plupart du temps ou quotidiennement, un taux bien plus élevé chez les filles (44,6%) que chez les garçons (28,7%)<sup>60</sup>.

En matière d'hygiène, tous les indicateurs traités dans l'étude témoignent d'une différence significative entre filles et garçons : 3,5% des filles contre 6,2% des garçons ne se sont jamais (ou rarement) lavé les mains avant de manger et 3% des filles contre 8,6% des garçons ne se sont jamais (ou rarement) lavé les mains après être allés aux toilettes. Quant à l'usage du savon lors du lavage des mains, 10,7% des élèves ne l'ont jamais (ou rarement) utilisé, dont 14,2% de garçons et 6% de filles<sup>61</sup>.

Graphique 6. Indicateurs liés à l'état pondéral des élèves



Source : GSHS, 2016.

55 Ibid, p. 44.

56 Ministère de la Santé, 2016, Rapport de l'enquête mondiale sur la santé des élèves (GSHS). Maroc, p. 9.

57 Ministère de la Santé, 2016, Op.cit., p. 29-30.

58 Ministère de la Santé, 2016, Op.cit., p. 44 et 46-47.

59 CARRION, A. et KHEIREDDINE, A. 2016. La santé sexuelle et reproductive des jeunes au Maroc. Cartographie et analyse des connaissances, attitudes et pratiques des professionnels de santé, Division de la santé scolaire et universitaire et UNFPA, p. 9.

60 Ministère de la Santé, 2016, Op.cit., p. 20-30 et 58.

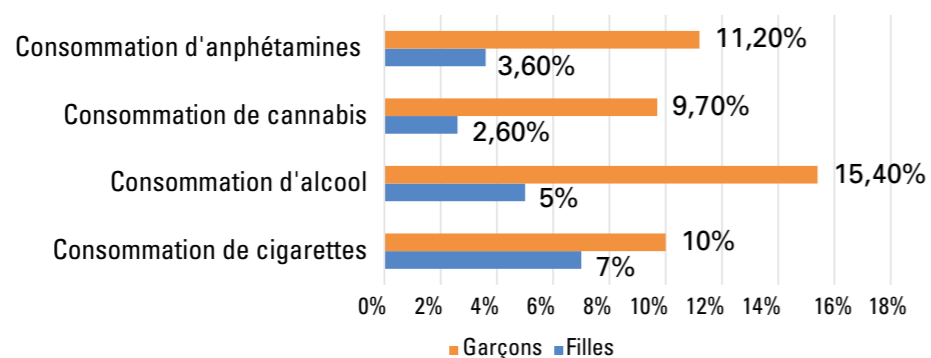
61 Ibid, p. 34.



L'addiction à des substances addictives a été mentionnée par les filles et les garçons comme l'un des principaux problèmes des adolescents au Maroc. Ce phénomène touche beaucoup plus les garçons, surtout quand il s'agit de substances moins acceptées socialement que la cigarette, comme l'alcool ou le cannabis.

Parmi les enfants scolarisés, 10% des garçons et 7% des filles de 13 à 15 ans fument des cigarettes. En revanche, le pourcentage de filles ayant consommé d'autres formes de tabac que la cigarette est à peine de 5%, contre 15,4% pour les garçons. Pour l'alcool, 17,4% des élèves garçons et 8,5 % des élèves filles en consomment. De manière générale, les filles sont beaucoup plus conscientes des risques de l'alcool : 68,8% des garçons pensent que boire de l'alcool met les personnes en danger, contre 82,6% des filles. Par ailleurs, selon les résultats de l'enquête mondiale de la santé des élèves au Maroc, 6,3% des élèves ont consommé du cannabis au moins une fois dans leur vie (9,7% pour les garçons et 2,6% pour les filles), et 7,8% ont consommé des amphétamines (11,2% de garçons et 3,6% de filles)<sup>62</sup>.

Graphique 7. Consommation de substances addictives chez les élèves



Source : GSHS, 2016.

La facilité d'accès et l'influence des pairs jouent un rôle clé dans l'initiation à la consommation chez les adolescents. Les modalités de pression diffèrent en fonction du sexe. Les garçons parlent de hogra (dénigrement, mépris), de besoin d'affirmation, d'une influence sans violence : « Parfois, c'est une pression sans violence. On dit à la personne que ce n'est pas si grave, qu'elle n'a qu'à juste essayer. On minimise le risque et la personne va avoir moins peur de la drogue pour enfin accepter »<sup>63</sup>. Pour les filles, le chantage est mentionné comme technique de pression, notamment dans le cadre des relations amoureuses avec des garçons<sup>64</sup>. Des analyses approfondies pour mieux connaître la relation entre la consommation des drogues par les filles et les violences fondées sur le genre sont nécessaires.

En effet, les relations entre filles et garçons sont présentées comme conflictuelles, et ce de façon précoce : « J'aimerais qu'il y ait moins de tabous qui empêchent les filles de parler aux garçons. Il y a toujours des non-dits dans les rapports entre garçons et filles, toujours une intention cachée... Le regard des garçons envers les filles n'est pas innocent ! Si ça reste comme ça, le pays ne va jamais avancer »<sup>65</sup>. Filles et garçons ont un sentiment de méfiance réciproque : « nous les filles, nous devons éviter de faire confiance aux garçons »<sup>66</sup>, « elles aussi nous trompent : elles profitent, quand le garçon est riche, et le collent pour profiter de lui »<sup>67</sup>.

Les tabous et les non-dits concernent surtout les relations amoureuses. Parmi les filles, ce sujet a été traité comme un problème prioritaire pour elles, tandis que les garçons affirment que les relations entre filles et garçons ne sont pas un sujet de discussion entre eux puisque : « on réfléchit à des choses plus importantes. Ça, ce sont des problèmes secondaires »<sup>68</sup>.

Traiter de la question des relations amoureuses dans l'adolescence signifie aussi d'aborder les enjeux de la santé sexuelle et reproductive, et notamment des modes de relation qui affectent le bien-être physique et psychologique (MST, violences sexuelles, grossesses non désirées, etc.). Faute de données sur ces questions relatives aux adolescents, nous nous sommes reportés aux résultats de l'enquête de 2013 sur les connaissances, les attitudes et les pratiques des jeunes entre 15 et 24 ans en relation aux MTS et au VIH-Sida, qui révèlent des différences significatives entre filles et garçons. Chez les 15-19 ans, à peine 9,9 % des filles contre 17,3% des garçons reconnaissent avoir eu des rapports sexuels.

63 FGD ENF n. 4 Casablanca-Settat

64 FGD ENF n. 4 Casablanca-Settat

65 FGD ENF n. 2 Casablanca-Settat

66 FGP ENF n.1 - National

67 FGD ENF n. 4 Casablanca-Settat

68 FGD ENF n. 4 Casablanca-Settat

62 Ibid. p. 44, 46, 47, 51, 54, 55.



Les filles ont leur premier rapport sexuel plus tard que les garçons (16,5 ans pour les garçons et 17,8 ans pour les filles)<sup>69</sup>. Filles et garçons avaient utilisé des moyens de contraception dans une proportion similaire dans les douze mois ayant précédé l'enquête (89,29% des filles et 90,8% des garçons). Cependant, les filles avaient été touchées dans une proportion supérieure par une MST (5,4% des filles contre 0,8% des garçons).

D'après les données collectées sur le terrain dans le cadre de cette SitAn, la décision concernant l'utilisation des moyens de contraception dépend principalement des garçons. Les filles étant contraintes à avoir des relations sans protection au nom de la confiance : « Elles disent oui/d'accord, parce qu'elles font confiance aux garçons qui leur ont promis le mariage »<sup>70</sup>. Face au tabou entourant la sexualité de la fille et la valeur revêtue par sa virginité, les garçons sont ceux qui semblent diriger les relations sexuelles.

69 Ministère de la Santé, 2013, Étude « connaissances, attitudes et pratiques » (Cap) des jeunes en matière d'IST et VIH/SIDA, p. 21.

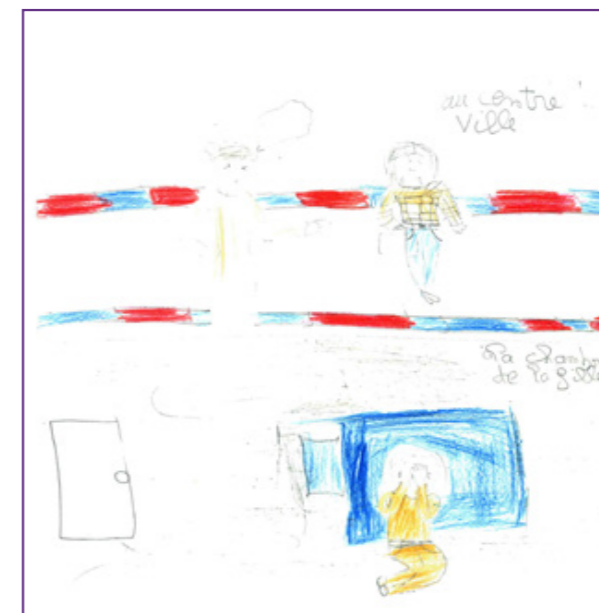
70 FGP ENF n.1 - National

Enfin, les adolescents sont particulièrement exposés à des souffrances mentales, notamment les filles. Selon l'étude mentionnée plus haut, en milieu scolaire, chez les 13-17 ans, une fille sur quatre (25,1%) s'est sentie seule la plupart du temps ou tout le temps, contre 15% des garçons. Cela pourrait s'expliquer par la pression sociale et le ressenti d'un manque de liberté et de considération liées aux diverses discriminations basées sur le genre. Concernant les pensées suicidaires, la même étude a relevé que 16% des élèves ont sérieusement envisagé de mettre fin à leur vie. Là encore, les filles seraient plus concernées que les garçons (17,9% contre 14%). 13,9% des élèves ont réfléchi à la manière de se suicider et 13,6% ont fait une ou plusieurs tentatives de suicide, sans différences notables entre filles et garçons<sup>71</sup>.

### c. Genre et protection

Les violences sexuelles à l'égard des filles ont été signalées comme le problème le plus courant lié à la protection des enfants. On constate qu'il s'agit d'une source de préoccupation importante pour les filles et leur famille. Ce type de violences peut aller du harcèlement sexuel au viol, en passant par des attouchements.

Le harcèlement sexuel a été dénoncé par les filles comme un élément de contrôle et de privation de liberté : « il y a le problème du harcèlement sexuel dans la rue, qui limite la liberté, même si la fille sort avec sa famille. Même si elle n'a rien fait, la fille se sent mal perçue, coupable dans la société »<sup>72</sup>.



71 Ministère de la Santé, 2016. Op. cit. p. 75

72 FGD ENF n.2 -Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.





Les garçons, lorsqu'ils sont interpellés à ce sujet, reconnaissent qu'il s'agit d'un phénomène normalisé : « *Dans la rue et partout, c'est un phénomène très répandu [ils rient]* »<sup>73</sup>. C'est souvent un motif d'amusement : « *honnêtement, ça me fait rire, mais ce n'est pas bien* »<sup>74</sup>, sauf si la fille est une proche : « *ça nous amuse, mais si on connaît la fille ou si elle est de notre famille, ça ne va pas nous plaire* »<sup>75</sup>. Néanmoins, d'autres garçons critiquent fortement ces pratiques : « *celui qui fait cela doit être éduqué* »<sup>76</sup>.

73 FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

74 Garçon 6, FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

75 Garçon 4, FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

76 Garçon 17, FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

D'après l'expérience des filles participantes à la collecte de données de la SitAn 2019, le harcèlement sexuel n'est pas seulement mené par leurs pairs, mais également par des hommes adultes, y compris des enseignants dans certains cas : « *au sein de la famille non, mais dans la rue et à l'école, oui. À l'école, ce sont des élèves et aussi des professeurs. À l'Université aussi, il peut y avoir un harcèlement de la part des enseignants. (...). À partir de 13-14 ans, la fille peut subir un harcèlement* »<sup>77</sup>.

La culpabilisation de la fille dans de telles situations est assez généralisée : « *c'est elle qui fait en sorte de se faire harceler, elle met du parfum et des vêtements moulants* »<sup>78</sup>. Le contrôle des comportements « provocateurs » de la fille est à son maximum lorsqu'elles intériorisent des limites qu'elles s'imposent à elles-mêmes : « *la fille qui se fait harceler ne se respecte pas* »<sup>79</sup> ou lorsque leur estime de soi dépend de l'approbation de leur physique par un garçon.

Cette situation doit être analysée en termes de lien au corps, aussi bien sur le plan intime que social. Le développement corporel des filles et leur place dans la société sont étroitement liés. Le corps est vu comme étrange et tabou, un élément à effacer, qui devrait être moins visible et moins libre. À titre d'exemple, bien que les activités sportives soient reconnues aujourd'hui comme un moyen d'émancipation et d'affirmation de soi, elles ne semblent pas prescrites de façon systématique dans le cas des filles, des futures femmes.

En outre, les tabous liés à la découverte de la vie sexuelle, précédemment mentionnés, couplés aux relations inégales fondées sur les discriminations de genre, aboutissent aussi à des violences sexuelles. On observe que la différence entre une relation consentie et une relation non-consentie n'est pas claire dans la pratique : « *En général, dans les relations amoureuses, les filles veulent que leurs amoureux les épousent (...), même si elles vont être réprimandées* »<sup>80</sup>.

77 FGD ENF n.2 - Tanger-Tétouan-Al Hoceima

78 Garçon 16, FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

79 FGD ENF n.2 - Marrakech-Safi.

80 FGD ENF n.2 - Marrakech-Safi



Aucun chiffre n'est disponible sur le nombre de filles victimes d'agressions sexuelles ou de viols de la part d'autres adolescents ou d'adultes. On peut toutefois se faire une idée de l'ampleur du phénomène à partir des résultats de la deuxième enquête sur les violences auprès des femmes publiée au Maroc par le MSFEDS. Selon ces données, 12,4% des femmes de 18 à 64 ans ont subi des violences dans l'espace public (15,9% en milieu urbain et 5,5% en milieu rural). Un nombre plus élevé (22,3%) affirment avoir subi des violences en milieu éducatif (21,6 % en milieu urbain et 25,5% en milieu rural).

L'enquête souligne également la prévalence importante de la violence électronique auprès des jeunes filles, dont la cyberviolence dans 71,2% des cas<sup>81</sup>.

### **Mariage des enfants**

Au Maroc, l'âge légal du mariage est fixé à 18 ans. Cependant, les articles 20 et 21 du Code de la Famille stipulent que le juge de famille peut autoriser un mariage, même sans l'accord du représentant légal, si une telle décision est fondée. Pour cela, il peut avoir recours à une expertise médicale ou une enquête sociale pour établir l'aptitude de la mineure (car ce phénomène concerne particulièrement les filles) à assumer les charges du mariage.

D'après l'enquête ENSPF, l'âge moyen du premier mariage s'est réduit entre 2011 et 2018. Chez les filles, il est passé de 25,3 ans à 23,9 en milieu rural et n'a presque pas varié en milieu urbain (de 27,2 à 26,6). En revanche, les garçons continuent à se marier au même âge dans les deux milieux. Ainsi, l'âge du premier mariage chez les garçons est passé de 29,5 à 30 ans en milieu rural, et de 32,5 à 33,1 en milieu urbain. Les régions où le mariage a lieu de façon la plus précoce pour les filles sont Dakhla-Oued El Dahab (22,8 ans), Béni Mellal-Khénifra (23,2) et Marrakech-Safi (23,8). Cela peut indiquer une prévalence plus élevée du mariage des mineurs dans ces régions.

Par ailleurs, selon les données de l'ENPSF 2018, 16,7% de femmes âgées de 20 à 49 ans se sont mariées par la première fois avant l'âge de 18 ans et 1,6% de femmes non célibataires de 15 à 49 ans se sont mariées par la première fois à l'âge de moins de 15 ans. Ces chiffres étaient respectivement de 18,7% et 2,6%, selon l'ENPSF 2011.

Au niveau régional, selon ENPSF 2018, les proportions les plus élevées des femmes mariées pour la première fois avant d'atteindre l'âge de 15 ans ont été enregistrées en milieu rural (2,3%), chez les femmes sans aucun certificat scolaire (3,1%), dans la région de Dakhla-Oued-Ed-Dahab (3%) et chez les ménages des quintiles pauvres (1,9% et 2,6%). Cependant, cette proportion reste relativement faible par rapport à celle des femmes qui se sont mariées avant d'atteindre l'âge de 18 ans (22,8%) chez les femmes sans aucun certificat scolaire. Cette proportion était de 23,8% dans la région de Béni Mellal – Khénifra et de 21,5% chez les femmes issues des ménages les plus pauvres. Ces proportions ont atteint leurs niveaux les plus faibles chez les femmes ayant le certificat des études secondaires et plus (1,2%). Ainsi, le niveau d'éducation de la femme semble avoir un impact évident sur la fréquence du mariage précoce, même ce constat peut être aussi en relation avec la loi qui interdit les mariages précoces<sup>82</sup>.

Selon les données du Ministère de la Justice, le nombre de demandes en mariage de mineurs a diminué au cours des six dernières années, passant de 46 601 en 2011 à 31 931 en 2018<sup>83</sup>. Dans 99% de cas, des mariages des mineurs concernant les filles. Ces chiffres reflètent directement les discriminations de genre dont elles sont victimes, qui constituent en même temps une forme de violence basée sur le genre.



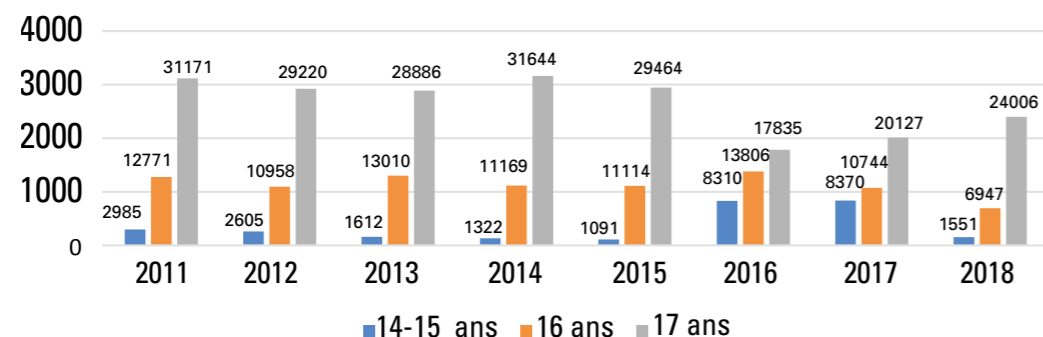
81 MSFEDS, 2019. Op. cit.

82 ENPSF 2018

83 Ces données sont approximatives puisque la source présente des erreurs.



Graphique 8. Nombre de demandes en mariage de mineurs par tranche d'âge. 2011-2018



Source : Ministère de la Justice, 2019.

La pression pour le mariage est une réalité pour les filles, notamment en milieu rural : « après 18 ans, c'est fini, «fatha al car» [le bus est passé] »<sup>84</sup>. Les garçons, en revanche, doivent attendre de se développer professionnellement : « ils doivent subvenir aux besoins de la femme »<sup>85</sup> ; « s'ils se marient jeunes, ils n'auront pas de travail »<sup>86</sup>. Ils peuvent choisir librement : « il peut décider seul, il a la liberté »<sup>87</sup>. Selon les données de l'enquête ENPSF 2018, 3,7% de femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans (1,7% en milieu urbain et 6,8 % en milieu rural) pensent qu'il est souhaitable pour une fille de se marier avant 18 ans. Cependant, les données ont évolué dans le bon sens : selon l'ENPSF 2011, 5,3 % de femmes non célibataires âgées de 15 à 49 ans en milieu urbain et 17,8% en milieu rural partageaient ce même avis auparavant.

Dans certains cas, c'est l'impossibilité d'accéder aux droits, comme l'éducation, qui motive la décision de la famille : « parfois, la mère voit que la fille ne va pas à l'école et elle n'a rien d'autre à faire que de se marier »<sup>88</sup>.

Passé un certain âge, il semble que les filles ne soient plus «bonnes à marier». Ainsi, les interlocuteurs sur le terrain affirment que les filles mineures sont plus recherchées par les prétendants au mariage : « les prétendants préfèrent les filles plus jeunes »<sup>89</sup>. Cela semble être lié au besoin de maintenir la supériorité et le contrôle de l'homme sur la femme, du mari sur l'épouse : « la façon dont pensent les familles et les hommes : avec une femme très jeune, ils sont sûrs de ne pas avoir de problèmes, ils peuvent la contrôler comme ils veulent ».<sup>90</sup>

Pour la fille, le mariage peut constituer un pas vers la vie adulte, la recherche d'une « liberté » hors du giron familial : « une fille qui souffre de violence chez elle voit le mariage comme une échappatoire »<sup>91</sup>. Or, dans le cadre du mariage, la fille perd l'accès à ses droits en tant qu'enfant<sup>92</sup> : « une fois mariée, la fille doit abandonner l'école. Une fois enceinte, elle perd son droit à l'éducation, aux loisirs, et subit la violence de son mari. Le mari exerce cette autorité sur elle car il est plus âgé »<sup>93</sup>. Bien qu'aucune loi n'interdise à une fille enceinte de fréquenter l'école et de poursuivre ses études, cette situation est encore censurée socialement.

Dans ce sens, le mariage peut être un souhait de la part de la fille, qui a été éduquée pour passer à l'âge adulte à travers ce rituel social. Quand une famille découvre une relation sentimentale cachée entre une fille et un garçon au collège, la solution est parfois de les marier. L'interdiction des rapports sexuels hors-mariage explique aussi la vitesse à laquelle le mariage a lieu après le début d'une relation intime. Cette situation est plus fréquente en milieu rural où les relations sentimentales hors-mariage sont pratiquement taboues.



84 FGD MC n.2 - Marrakech-Safi

85 FGD MC n.1 - Marrakech-Safi

86 FGD MC n.1 - Marrakech-Safi

87 FGD MC n.1 - Oriental

88 FGD MC n.2 - Marrakech- Safi

89 FGD MC n.2 - Marrakech-Safi

90 Entretien n.6 RI - Fès-Meknès

91 Entretien n.2 SC - Fès-Meknès.

92 UNICEF et IRCW, 2017. Child Marriage in the Middle East and North Africa – Morocco Country Brief, p. 9.

93 Entretien n.2 SC - Fès-Meknès.

Parfois, les parents pressent le mariage, ou le forcent, pour éviter la honte d'avoir une fille qui peut tomber enceinte hors mariage : « pour moi, une fille de 16 ans devrait se marier pour éviter ces problèmes »<sup>94</sup>.

La honte de la famille en cas de grossesse hors mariage, même après une agression sexuelle, est la raison qui explique le maintien des arrangements de mariage entre une fille et son violeur. Pourtant, l'article du code pénal prévoyant l'annulation de la condamnation de l'agresseur s'il se mariait avec sa victime a bel et bien été abrogé. Mais les familles ignorent la loi pour échapper à la stigmatisation sociale : « parfois la fille est victime de violence sexuelle et la famille veut la marier avec son agresseur en pensant la protéger... »<sup>95</sup>.

Même si la fille peut exprimer son opinion, la famille joue toujours un rôle clé dans la prise de décision<sup>96</sup>, parce qu'elle subit aussi des pressions pour la marier<sup>97</sup>. Par ailleurs, le mariage peut avoir une utilité pour les familles : « parfois, dans les zones rurales, les familles ont beaucoup de filles et cherchent à les faire marier vite pour s'en débarrasser »<sup>98</sup>. La pauvreté est donc aussi cause du mariage des enfants<sup>99</sup>. Lors des groupes de discussion, les filles qui avaient été des travailleuses domestiques depuis un âge très précoce, voient clairement la relation : « avant 15 ans, c'est le travail et après, on se marie »<sup>100</sup>.

Quand des problèmes surviennent au sein du mariage, les filles n'envisagent pas le divorce, en raison de la stigmatisation sociale qui existe envers la femme divorcée, surtout en milieu rural : « les familles disent aux filles de ne pas revenir même si leur mari les traite mal »<sup>101</sup>. Si le divorce a lieu, la fille s'expose à la stigmatisation, voire au rejet social et familial<sup>102</sup>.

Filles et garçons se montrent clairement en désaccord avec de telles pratiques (« C'est injuste, il faut des droits, le droit à l'éducation »<sup>103</sup>), qui répondent à des valeurs culturelles qu'ils ne partagent plus avec leurs parents, mais auxquelles il faut obéir : « bien sûr, si les parents laissent leurs enfants exprimer leurs désirs et leurs choix.

Ils comprendraient, mais malheureusement, il n'y a pas cette liberté »<sup>104</sup>. Ce constat renvoie aux problèmes de communication au sein de la famille et au rôle des enfants dans le cercle familial, décrits dans la section dédiée au droit à la participation dans le rapport complet de la SitAn.

### Le travail des enfants

D'après le Haut-Commissariat au Plan (HCP), 247 000 enfants âgés de 7 à 17 ans exerçaient un travail au Maroc, en 2017, dans la plupart des cas un travail dangereux (162 000)<sup>105</sup>. Cela signifie que 2,3% des 7-17 ans exercent un travail qui les expose à des risques physiques ou psychologiques tel que les pesticides, le port de lourdes charges ou des horaires excessifs<sup>106</sup>.

Chez les 7-17 ans, l'incidence du travail est plus élevée parmi les garçons (3,7%) que parmi les filles (1%). Ainsi, au Maroc 132 000 garçons et 31 000 filles effectuent des travaux dangereux<sup>107</sup>. Cependant, dans la tranche d'âge 7-14 ans, les filles travaillent plus que les garçons<sup>108</sup>. Cet écart est lié aux différents types de travaux exercés par les filles et les garçons, comme l'ont révélé les informations collectées sur le terrain. Les garçons travaillent majoritairement dans le secteur de l'agriculture, la forêt et la pêche (82,6% en milieu rural) et aident souvent aux tâches agricoles, comme la garde des moutons ou le bûcheronnage. Quant aux filles, elles se chargent surtout des travaux domestiques. Parmi les filles qui travaillent, on trouve un grand nombre de filles issues du milieu rural employées comme aides ménagères.



94 FGD MC n.1 - Fès-Meknès.

95 Entretien n.6 RI - Fès-Meknès.

96 UNICEF et IRCW, 2017, Op. cit, p. 6.

97 Ibid., p. 9.

98 FGD MC n.2 - Rabat-Salé-Kénitra.

99 FGD MC n.1 – Oriental, Entretien n.1 SC - Régions du Sud.

100 Fille Chichaoua. FGC ENF n.5 - National.

101 Entretien n.1 SC - Régions du Sud.

102 Entretien n.5 RI - Beni Mellal- Khénifra, FGD MC n.2 - Marrakech-Safi.

103 FGD ENF n.3 - Marrakech-Safi.

104 FGC ENF n.5 - National.

105 La Convention n°182 de l'OIT sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ratifiée par le Maroc en 2001, définit le travail dangereux pour les enfants comme « le travail qui, par sa nature et les circonstances dans lesquelles il est effectué, est susceptible de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité des enfants ».

106 HCP, 2017. Communiqué de presse du Haut-Commissariat au Plan à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Le travail dangereux des enfants âgés de 7 à 17 ans au Maroc, 2017.

107 Ibid.

108 ONDH, 2017 (1), Op. cit. p. 24.

Le travail des aides ménagères se situe parmi les plus dangereux. Les filles sont exposées à des situations de stress, elles travaillent durement et perdent le contrôle de leur vie. Elles sont très souvent amenées à subir des situations d'insécurité ou de harcèlement. Aucune donnée actuelle n'est disponible sur le nombre de filles dans cette situation. La perception sociale concernant le travail des filles est préoccupante. Selon l'ENSPF 2018, 81,2% de femmes non célibataires entre 15 et 49 ans voient d'un bon œil le travail des filles, 13,7% le tolèrent sous certaines conditions et seulement 5,1% le réprouvent.

Le fait de travailler dès leur plus jeune âge expose ces filles à une vie violente et les privent d'un accès à l'école et à d'autres droits, comme celui d'être en famille ou de participer. Tout cela mine leur développement et leurs conditions de vie futures.

« C'est une petite fille qui a été abandonnée par sa maman et à l'âge de 10 ans. Elle a travaillé chez une famille. Elle a passé beaucoup d'années là-bas. Quand elle a grandi, elle a retrouvé sa maman qui l'a ramenée avec elle. Finalement, tout s'est arrangé » (Fille, 10 ans. FGD ENF n.2 – Rabat-Salé-Kénitra).



### Adolescents en conflit avec la loi

En 2017, 22 809 affaires liées à des infractions commises par des mineurs ont été traitées par la justice, la plupart en milieu urbain (83,6% contre 16,2% en milieu rural). Quel que soit le milieu, le pourcentage de garçons en conflit avec la loi est largement supérieur à celui des filles. Ainsi, en milieu urbain, 90,6% des enfants en conflit avec la loi sont des garçons, contre 9,4% de filles. En milieu rural, ces pourcentages sont de 92,6% et 7,4% respectivement<sup>109</sup>. Ces données démontrent que le modèle de masculinité pousse les garçons à défier les lois,

tandis que les filles assument un rôle social éloigné de ces situations. Cependant, lorsqu'elles brisent ce schéma, les filles souffrent d'une stigmatisation plus forte que les garçons : « pour les familles, avoir une fille dans le centre, c'est une honte. J'ai l'impression que les filles reçoivent moins de visites que les garçons »<sup>110</sup>.

Les statistiques disponibles ne permettent pas d'analyser de manière approfondie les causes qui mettent les filles et les garçons dans cette situation de conflit avec la loi, ni d'identifier les mesures prises par les juges en fonction du sexe des jeunes.

### d. Genre et participation

Les données sur la participation des enfants sont très limitées et cela empêche de faire une analyse de genre approfondie sur la participation au niveau quantitatif. L'une des rares données disponibles est significative : la participation des filles au Parlement des enfants, expérience phase de participation civique des enfants, est inférieure à celle de garçons : en 2018, elles ne représentaient que 40 % des enfants parlementaires, contre 60% de garçons<sup>111</sup>.

Les informations qualitatives collectées au cours du travail de terrain révèlent surtout que la participation des filles se heurte à des obstacles spécifiques qui n'affectent pas leurs pairs garçons. Ces obstacles sont liés à trois éléments concrets : la valeur donnée à l'obéissance de la fille qui, comme on l'a vu, affecte sa capacité d'assertivité et d'expression ; la limitation de mouvement des filles hors des espaces autorisés (à savoir la maison et l'école) ; et le manque de temps disponible pour les filles, en raison des tâches domestiques qui leur sont assignées.

Cela a été une évidence au cours de travail de terrain. D'une part, la mobilisation des filles pour participer aux activités de collecte de données, surtout à partir de 12 ans, a été bien plus compliquée que celle des garçons. D'autre part, les filles ont souvent mentionné le manque de liberté de mouvement, qui limite leur capacité à réaliser des activités en dehors de chez elle<sup>112</sup>.

110 FGC ENF n.1 - National.

111 ONDE, Charte du Parlement de l'enfant, p 4-5.

112 Fille, 15-17 ans. FGD ENF n. 3 Casablanca-Settat.

109 Statistiques du Ministère Public, 2017.



## F. CONCLUSIONS

Au Maroc, hommes et femmes présentent des différences importantes en matière d'accès aux droits, ce qui se reflète dans les différences de l'IDH entre les deux genres (0,713 pour les hommes et 0,598 pour les femmes). Les inégalités sur le plan social, économique et politique reposent sur la reproduction des stéréotypes de genre et des rôles sociaux qui continuent à associer les femmes à des activités reproductives et de soins familiaux et les hommes au travail productif hors de la maison.

La division des rôles entre homme et femme a des impacts au sein du foyer et dans l'éducation des enfants. Pères et mères assument des tâches et des comportements différenciés, qui sont intériorisés par leurs enfants, filles ou garçons. Cette division, basée sur le sexe, du travail au sein du foyer et en dehors, sert à configurer les rôles qui sont attribués aux enfants en fonction de leur sexe, ce qui a des impacts sur leur développement.

Ainsi, il semble que le respect des droits reste égalitaire jusqu'à l'âge de cinq ans. Mais au fur et à mesure que les enfants grandissent, les inégalités entre fille et garçon s'accroissent, notamment à l'adolescence où les disparités se creusent davantage. C'est à partir de dix ans que les différences commencent à s'accroître, comme le prouvent les inégalités qui émergent au niveau des indicateurs d'éducation et de protection. Si les filles arrivent à avoir de meilleurs résultats scolaires et un taux de redoublement inférieur, le taux global de scolarisation par âge spécifique est toujours inférieur chez les filles, avec une différence plus marquée chez les 12-14 ans et en milieu rural.

Bien que les différences entre filles et garçons se retrouvent à tous les niveaux, elles sont plus accrues en milieu rural. Tandis que les garçons sont encouragés à étudier afin d'obtenir un bon travail pour devenir chef de famille, les filles en milieu rural ont plus de risques d'être déscolarisées pour soutenir la gestion du foyer ou se préparer à leur mariage. Cette division sexuelle du travail explique aussi le nombre élevé de mariages des filles, ainsi que les risques différents auxquels s'exposent filles et garçons en relation au travail des enfants.

Par ailleurs, les garçons semblent être plus associés aux comportements à risque, avec un pourcentage plus élevé d'adolescents qui fument, consomment de l'alcool ou des drogues ou qui sont en conflit avec la loi.

Enfin, la distinction claire entre le rôle des filles et celui des garçons et les comportements associés se reflètent dans des relations filles-garçons à la fois taboues et conflictuelles pendant l'adolescence. Cela ne favorise pas le développement de rapports égaux et coopératifs entre les deux sexes, qui pourraient contribuer à réduire les inégalités de genre de manière générale.

## G. RECOMMANDATIONS

- Impulser des réformes législatives qui assurent l'égalité entre hommes et femmes, filles et garçons, assurant ainsi le respect de la Constitution marocaine et des engagements internationaux du Maroc. En priorité :
  - Assurer la reconnaissance de la paternité à travers la preuve d'ADN.
  - Supprimer la possibilité donnée au juge de mineurs d'autoriser le mariage des enfants.
  - Mettre en place des programmes coordonnés de soutien à la parentalité, qui assurent la participation active des hommes et l'intégration de l'approche genre pour favoriser ainsi une distribution égalitaire des tâches au foyer et dans l'éducation des enfants.
  - Mettre en place des programmes de co-éducation qui assurent la non-reproduction des rôles et des stéréotypes de genre au sein de l'école et promeuvent l'égalité entre les élèves (Département de l'Éducation nationale).
- Engager des campagnes de sensibilisation ciblées dans les zones avec un taux plus élevé de mariage et de travail des enfants, fondées sur les droits des enfants et exposant les avantages à investir dans une éducation égalitaire pour les filles et les garçons. Ces campagnes doivent s'adresser en priorité aux parents, tout en informant les enfants de leurs droits (MSFEDS).
- Assurer la mise à disposition des enfants et des communautés des services de signalement et de plainte pour le signalement de cas de travail domestique et de mariage d'enfants, notamment dans les zones avec une prévalence plus importante (CNDH, ONDE, MSFEDS).
- Assurer la mise en place de programmes de participation des adolescents en intégrant l'approche genre et en favorisant la participation égalitaire des filles et des garçons en termes quantitatifs et qualitatifs (Département de la Jeunesse, des Sports et de la Culture).
- Assurer la création d'espaces de réflexion sur les droits des enfants, les inégalités et les discriminations entre filles et garçons, tout en soutenant les initiatives engagées par des adolescents pour la mise en place d'actions de promotion de l'égalité de genre (Département de la Jeunesse, des Sports et de la Culture).
- Former les cadres en contact avec les enfants sur le genre, l'égalité et les violences fondées sur le genre.

## BIBLIOGRAPHIE

- CARRION, A. et KHEIREDDINE, A. 2016. La santé sexuelle et reproductive des jeunes au Maroc. Cartographie et analyse des connaissances, attitudes et pratiques des professionnels de santé, Division de la santé scolaire et universitaire et UNFPA.
- CESE, 2018, Rapport Annuel 2017.
- Comité de droits de l'enfant, 2014. Observations finales concernant les troisièmes et quatrièmes rapports périodiques du Maroc soumis en un seul document.
- CSEFRS, 2015. Maroc rapport national sur les enfants non scolarisés.
- Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, L'éducation nationale en chiffres 2018-2019.
- Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, Indicateurs de l'éducation 2009-2017.
- Direction de la stratégie, des statistiques et de la planification, L'éducation nationale en chiffres 2018-2019.
- EL FILALI M, MAGOURI S., OUTGOURAMTE L., 2018. Rapport d'étude relative à l'accès de la fille rurale au collège - Cas des Directions provinciales Rhamna-Youssoufia-El Haouz. MENFPESRS - AREF de la région Marrakech-Safi.
- GARNEAU, C., 2003, « Une famille carencée Répétition et parentalité », Dialogue, 2003/1 (no 159), p. 53-66. DOI: 10.3917/dia.159.0053. URL : <https://www.cairn.info/revue-dialogue-2003-1-page-53.htm>
- HAMDOUCH B., MGHARI M., NADIFI R, GILLOT G., 2018, Enquête images sur les hommes et l'égalité des sexes menée dans la région de Rabat-Salé-Kénitra, p. 24.
- HCP, 2017. Communiqué de presse du Haut-Commissariat au Plan à l'occasion de la Journée mondiale contre le travail des enfants. Le travail dangereux des enfants âgés de 7 à 17 ans au Maroc, 2017.
- HCP, Le budget-temps ou l'Enquête nationale sur l'emploi du temps au Maroc 2011/2012. Principaux résultats. Diapositives 31 et 32.
- Instance Nationale d'Évaluation auprès du Conseil Supérieur de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche Scientifique. Sous la direction de Rahma Bourqia, Evaluation du modèle d'éducation des enfants en situation de handicap au Maroc : vers une éducation inclusive, Rkia Chafaqi, Rabat 2019
- MEF, 2018, La question des inégalités sociales : clés de compréhension, enjeux et réponses de politiques publiques.
- Ministère de la Santé, 2012, Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF-2011).
- Ministère de la Santé, 2013, Étude « connaissances, attitudes et pratiques » (Cap) des jeunes en matière d'IST et VIH/SIDA.
- Ministère de la Santé, 2016, Rapport de l'enquête mondiale sur la santé des élèves (GSHS). Maroc.
- Ministère de la Santé, 2019, Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF 2018).
- MSFEDS, 2019. Deuxième Enquête nationale sur la prévalence de la violence à l'égard des femmes au Maroc. Note de présentation des résultats préliminaires.
- NACIRI. R., 2015. État de l'égalité et la parité au Maroc, préserver et rendre effectifs les finalités et objectifs constitutionnels. Rapport thématique. CNDH.
- Nations Unies au Maroc et Gouvernement du Maroc, 2017, Plan de travail Conjoint 2017/2018 - Plan Cadre des Nations Unies d'Aide au Développement 2017-2021.
- Nations Unies, 2017, Rapport national présenté conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des Droits de l'Homme. Maroc, 2017.
- OMS Europe, 2004, The cycles of violence: the relationship between childhood maltreatment and the risk of later becoming a victim or perpetrator of violence Key facts.
- ONDE, Charte du Parlement de l'enfant, p 4-5.
- ONDH, 2017 (1), Rapport du développement humain 2017. Inégalités et développement humain: contribution sur le débat sur le modèle de développement au Maroc. Synthèse.

- ONDH, Banque Mondiale, 2017, Le développement de la petite enfance et l'inégalité au cours du temps.
- PNUD, 2018, Indices et indicateurs de développement humain 2018, Mise à jour statistique.
- SEGALÉN, M., 2004, Antropología histórica de la familia, Capítulo 7, El Hijo y la familia, Taurus Universitaria.
- UNICEF et IRCW, 2017. Child Marriage in the Middle East and North Africa – Morocco Country Brief.
- UNICEF, 2019. Guidance on menstrual health and hygiene.







المركز الوطني للتنمية البشرية  
Observatoire National  
du Développement Humain

### Observatoire National du Développement Humain

Complexe administratif et Culturel de la  
Fondation Mohammed VI de Promotion  
des Oeuvres Sociales de l'Education-  
Formation

Imm. A2, avenue Allal Al Fassi, Madinat  
Al Irfane

B.P. 6836 Hay Riad - Rabat

Tél. : +212 (0) 537 57 69 51/61

Fax : +212 (0) 537 56 56 47

[www.ondh.ma/fr](http://www.ondh.ma/fr)

- Observatoire ONDH
- ObservatoireDH



ONDE  
OBSERVATOIRE NATIONAL  
DES DROITS DE L'ENFANT

### Observatoire National des Droits de l'Enfant

46 bis, rue Melouza Nahda II Youssoufia  
Rabat

B.P. 511 Chellah - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 537 75 50 99

[www.droitsdelenfant.ma](http://www.droitsdelenfant.ma)

- ONDEMaroc
- ondemaroc
- ondemaroc



pour chaque enfant

### Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

13 bis, Rue Jaafar Essadik,  
Agdal - Rabat

Tél. : +212 (0) 5 37 67 56 96

Fax : +212 (0) 5 37 67 56 97

[www.unicef.org/maroc](http://www.unicef.org/maroc)

- UNICEFMaroc
- UNICEFMaroc
- UNICEFMaroc